



Jeudi 21 Octobre 2021 - 19h00

Au cours d'une **réunion publique, en Mairie, le jeudi 21 octobre 2021** sera lancé le dispositif de participation citoyenne, déjà en vigueur dans les villes avoisinantes (L'Isle -Adam, Presles et dans environ 5 600 communes de l'Hexagone).

Créé en 2011 et remanié en 2019 par une circulaire ministérielle, ce dispositif est placé sous l'égide du Ministère de l'Intérieur.

La participation citoyenne repose sur le principe d'associer les habitants d'une commune à la sécurité de leur quartier.

Pour ce faire , un "**citoyen référent**" désigné par la Commune. Volontaire et de bonne moralité, il est un relais entre la population, le Maire et la Gendarmerie (la BTA de l'isle Adam).

Connaissant bien les habitants de son quartier, les véhicules et maisons, le "citoyen référent" sera souvent le premier à remarquer les faits inhabituels et comportements suspects, devenant ainsi l'interlocuteur privilégié avec la gendarmerie et les Elus.

Il ne s'agit pas de constituer une sorte de "milice" mais d'être à l'écoute des voisins, de conseiller sur la sécurisation des habitations, des personnes vulnérables...Le référent de quartier doit faire preuve de discrétion, discernement, sensibiliser les habitants et avoir une "démarche proactive "!

Le **Commandant de la Brigade de L'Isle-Adam** sera heureux de fournir toute information complémentaire et pratique aux Parminois lors de la réunion du 21 octobre.

Il est prévu d'entériner ce dispositif, courant novembre 2021, avec l'autorité préfectorale, monsieur le Maire et le monsieur le Commandant de groupement de la Gendarmerie pour la signature officielle de la mise en œuvre.

Coordonnées

Mairie, salle des mariage
Place Georges Clemenceau
95620
Parmain

Source URL: <https://www.ville-parmain.fr/evenement/participation-citoyenne-reunion-publique-le-21-octobre>